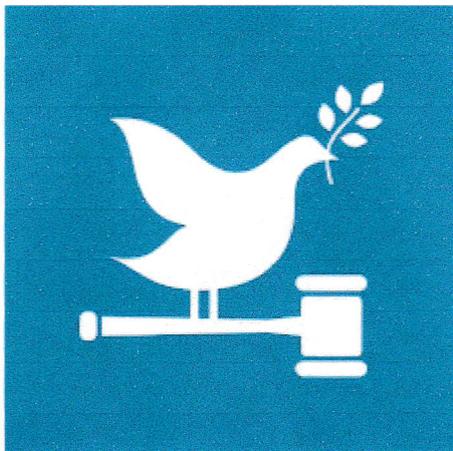


**COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU
20 DÉCEMBRE 2019**



**Conseil Départemental d'Accès au Droit
Du Lot-et-Garonne**

CDAD 47

Groupement d'Intérêt Public

Palais de justice d'Agen
Place Armand Fallières
47000 AGEN

Tél: 06.13.91.56.67.

Site internet : www.cdad47.info

Courriel : cdad-lot-et-garonne@justice.fr

COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 DÉCEMBRE 2019

L'An deux mil dix-neuf et le 20 décembre, l'Assemblée Générale du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Lot-et-Garonne s'est réunie sur convocation de sa présidente, à 15 heures dans la salle de réunion située au troisième étage du Palais de Justice d'Agen, Avenue de Lattre de Tassigny, à AGEN, CP 47 000.

La séance était présidée par Madame Béatrice ALMENDROS, Présidente du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Lot-et-Garonne et du Tribunal de grande instance d'Agen.

Étaient présents :

Avec voix délibérative en qualité de membres de droit :

- Madame Béatrice ALMENDROS, Présidente du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Lot-et-Garonne et du Tribunal de Grande Instance d'Agen ;
- Madame Frédérique CADET, Sous-préfète et Directrice de Cabinet, représentant Madame Béatrice LAGARDE, Préfète du Lot-et-Garonne ;
- Monsieur Gaël CORRE, Directeur de cabinet Adjoint, représentant Madame Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental du Lot-et-Garonne ;
- Maître Louis VIVIER, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau d'Agen ;
- Maître BONNIN, Président de la Chambre départementale des Huissiers de justice du Lot-et-Garonne ;
- Monsieur Jean-Marc CAUSSE, Maire d'Aubiac, représentant l'Association départementale des maires de Lot-et-Garonne (ADM 47) ;
- Monsieur Jean CANAL, représentant de Madame Marie-Chrystine LAVERGNE DE CERVAL, Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales du Lot-et-Garonne (UDAF 47).

Avec voix consultative, en qualité de membres de droit :

- Madame Manuella GARNIER, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Agen ; vide présidente du CDAD 47,
- Monsieur Stéphane LESPES, Agent comptable du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Lot-et-Garonne.

En tant qu'invité :

COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 DÉCEMBRE 2019

- Madame Catherine PERINETTI, Administratrice des finances publiques, représentant Madame Sophie LOPEZ, Directrice Départementale des Finances Publiques du Lot-et-Garonne.

Absents et excusés :

- Maître Patrick LAMARQUE, Président de la Caisse des Règlements Pécuniaires du Barreau d' Agen (CARPA) ;
- Maître Philippe ESCAFFRE, Président de la chambre interdépartementale des notaires du Gers, du Lot et du Lot-et-Garonne.

Madame la présidente, après avoir accueilli et remercié les assistants de leur présence ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour adressé à chaque membre de l'Assemblée Générale suite à la convocation par messagerie électronique du 26 novembre 2019 et du projet de renouvellement de la Convention constitutive du groupement envoyé le 9 décembre 2019 :

1- Renouvellement de la Convention constitutive du CDAD 47,

2- Avenants aux conventions de différents PAD augmentant le nombre de permanences d'Infodroits,

3- Signature de la Convention constituant le PAD de Nérac,

4- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 juin 2019,

5- Approbation des comptes de l'année 2019,

6- Bilan activité 2019 – Projets 2020,

7- Questions diverses.

COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 DÉCEMBRE 2019

I - Renouveau de la Convention constitutive du CDAD 47 :

Madame la présidente demande aux membres présents si chaque participant a bien reçu le projet de renouvellement de la Convention constitutive du CDAD 47 et s'il peut être approuvé en l'état ou si des modifications ou/et des remarques sont à y ajouter.

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, la nouvelle convention constitutive du CDAD, sans modification ni rectification.

II - Avenants aux conventions de différents PAD augmentant le nombre de permanences d'Infodroits

Madame la Présidente indique que le nombre de permanences tenues par l'association Infodroits dans différents PAD du département semble insuffisant compte tenu des dépassements réguliers des horaires de permanence prévus. Les besoins de ces populations sont croissants. Il convient donc d'augmenter le nombre mensuel de permanences effectuées par Infodroits dans différents relais d'accès au droit.

Les avenants concerneront les lieux suivants :

- les restaurants du cœur de Boé passant de une à deux permanences mensuelles,
- les restaurants du cœur de Villeneuve-sur-lot passant de une à deux permanences mensuelles,
- le PAD de Duras situé dans la Maison des Services au public de la Communauté de commune du Pays de Duras labellisée Maison France Services en 2020 passant de une à deux permanences mensuelles.

L'assemblée générale n'a pas d'observations à formuler sur l'augmentation du nombre de permanences tenues par Infodroits dans différents lieux. Elle approuve, à l'unanimité, les évolutions à venir.

III - Signature de la Convention constitutive du PAD de Nérac

Il est indiqué à l'assemblée que la Convention constitutive du PAD de Nérac est actuellement à la signature. Elle aura une prise d'effet rétroactive, ce PAD étant en activité depuis janvier 2019. Le nombre de permanence tenue par l'association infodroits sera augmenté de une à deux permanences par mois à partir de janvier 2020.

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, l'évolution à venir de cette convention.

IV - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 juin 2019 :

Madame la présidente indique aux membres présents que le PV du Conseil d'administration du 12 juin 2019 demeure introuvable dans les annexes du CDAD et qu'il n'est

COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 DÉCEMBRE 2019

donc pas possible de le présenter pour approbation à l'Assemblée générale.

V- Etat de l'exécution du budget 2019 :

Mme La Présidente donne la parole à M. LESPES Stéphane, agent comptable du CDAD.

Il présente l'état d'avancement des comptes 2019 ainsi que le budget prévisionnel 2020.

Différentes dépenses ont été supportées par le CDAD 47 en 2019

- Dépenses du programme d'action : 39 850 €,
- Coût du personnel (agent comptable): 720 €,
- Dépenses de fonctionnement courant : 4 939,37 €,
- Total des dépenses : 44 789,37 €,
- Montant des recettes: 30 000 €, soit 25 % de moins que les années précédentes,
- Solde budgétaire provisoire de 14 789,37 € (déficitaire).

Budget initial pour 2020

Le budget pour 2020 prévoit des autorisations de programme et crédits de paiement annuels par enveloppe budgétaire :

- Fonctionnement : 64 000 €,
- Intervention : 5 000 €,
- Personnel : 720 €,
- Investissement : 0 €.

A noter que l'opération envisagée en investissement n'a pas fait l'objet de chiffrage à ce stade.

- Recette par subvention de fonctionnement du ministère de la justice : 50 000 €,
- Solde budgétaire prévisionnel (déficit) : 19 720 €.

□ *En l'absence d'observation de la part de l'assemblée, le budget prévisionnel 2020 est approuvé à l'unanimité.*

COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 DÉCEMBRE 2019

VI - Bilan activités 2019 – Projets 2020 :

Bilan activités 2019

- **Contrat d'écrivain public.**

Il a été mis un terme au contrat de l'écrivain public au premier semestre de l'année 2020.

- **Colloque organisé par Maître LAMARQUE sur les addictions à la faculté du pin.**

Un film a été réalisé sur ce colloque. L'assemblée note la richesse des personnes étant intervenues à cet événement (médecin spécialisé, militaire de la gendarmerie, membre du parquet, le bâtonnier Louis VIVIER, etc). Ce colloque a eu du succès et a rassemblé une centaine de personnes, notamment des professionnels du droit, mais aussi des étudiants. C'est un bilan positif qui ouvre la voie de la recherche du thème du prochain colloque organisé par le CDAD 47.

- **Présentation du chien d'assistance aux victimes lors du colloque sur les addictions.**

Une subvention a été accordée par le CDAD47. Celle-ci ne semble pas avoir de vocation à être pérennisée car le projet « CAVE CANEM » va trouver des subventions auprès d'autres entités. Ces fonds pourront ainsi être utilisés différemment par le CDAD.

- **Des journées de lutte contre le harcèlement scolaire dans des écoles d'Agen ont été tenues.**

Les journées se sont bien déroulées. Ce projet va être renouvelé dans d'autres établissements.

- **Organisation de consultations juridiques par les avocats du Barreau d'Agen dans le cadre du PAD de Tonneins.**

Il semble que l'organisation des consultations juridiques par les avocats du barreau d'Agen dans le PAD de Tonneins ne se soit pas encore mise en place. Monsieur le bâtonnier indique qu'il va relancer ce projet auprès des avocats s'étant établis aux environs de Tonneins.

Projets 2020

- **Association La compagnie des Lymbes et réalisation du spectacle « Témoignage » dans le TGI d'Agen.**

La coordinatrice du CDAD a présenté à l'Assemblée le projet de la Compagnie des

COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 DÉCEMBRE 2019

limbes. Celui-ci consiste en la lecture d'un ensemble de poèmes écrit par Charles Reznikoff, poète objectiviste américain faisant intervenir à la fois des comédiens professionnels et des comédiens amateurs. Cette compagnie sollicitait de la part du CDAD dans le cadre de la réalisation de ce spectacle une aide matérielle (prêt d'une salle d'audience par le Tribunal) et une aide financière.

□ *L'assemblée générale indique que ce projet paraît difficilement entrer dans le cadre de l'objet du CDAD. Elle approuve, à l'unanimité, qu'il ne sera pas donné suite à ce projet.*

- **Organisation de journées de lutte contre le harcèlement à l'école**

La coordinatrice du CDAD indique avoir été contactée par Monsieur VILLA, responsable Service Enfance de la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois. Il souhaiterait la mise en place de journées de lutte contre le harcèlement dans différents établissements scolaires. Ce projet aurait deux objectifs principaux :

- informer les équipes de l'école et celles du périscolaire afin de prévenir des cas de harcèlement, qu'ils soient commis au sein de l'établissement scolaire ou pas,
- informer et prévenir directement les élèves des différentes écoles où auront lieu les interventions.

Celles-ci auraient lieu auprès d'élèves allant du CE1 au CM2, scolarisés dans les écoles de Laroque-Timbaut, de La croix Blanche et de Saint-antoine.

□ *L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, la tenue des nouvelles journées d'interventions dans des établissements scolaires.*

- **Organisation de colloques**

Madame la Présidente et Monsieur le Bâtonnier indiquent que différents thèmes de colloques peuvent être envisagés. Deux thèmes ressortent principalement des discussions de l'assemblée, à savoir ceux de la *Violence dans le sport* et de la *Conciliation et de la médiation*.

Les discussions de l'assemblée semblent s'orienter pour la tenue d'un colloque sur le thème de la **Conciliation et de la médiation**. Ce projet serait à échéance 2021.

- **Travaux dans les locaux du PAD de Villeneuve-sur-lot**

Madame la Présidente présente à l'assemblée une problématique matérielle des locaux du PAD de Villeneuve-sur-lot : l'absence de confidentialité du service d'accueil. Pour remédier à ce problème, pourrait être envisagé des travaux dans ces locaux appartenant au Conseil départemental.

□ *L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, la tenue éventuelle de ces travaux, qui demeurent sous*

COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 DÉCEMBRE 2019

approbation du Conseil départemental.

- **Organisation d'une semaine sur les droits de l'enfant**

A l'occasion de l'anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant en novembre 2021, Madame la Présidente évoque le projet d'organiser une semaine sur les droits de l'enfant. Celle-ci pourrait comprendre la tenue de différents événements tels que :

- l'organisation de procès fictif en partenariat avec des établissements scolaires,
- l'organisation d'expositions itinérantes sur la justice des mineurs dans les différents tribunaux du département (Agen, Marmande, Villeneuve-sur-lot),
- la réalisation d'interventions en milieu scolaire par des professionnels du droit.

□ *L'assemblée générale approuve ce projet à l'unanimité.*

COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 DÉCEMBRE 2019

VII - Questions diverses :

Madame Béatrice ALMENDROS profite de l'occasion pour présenter Madame Alice MIRAT, nouvelle assistante de justice occupant désormais les fonctions de « *Coordonnatrice du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Lot-et-Garonne* » remplaçant Johanne MELCARE-ZACHARA.

Madame la Présidente indique que la Mairie de Monflanquin souhaite constituer un Relais d'accès au droit, et qu'il doit lui être envoyé un modèle de convention constitutive d'une telle entité.

□ *L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, l'établissement d'une convention constitutive pour un relais d'accès au droit avec la mairie de Monflanquin.*

Monsieur le Président de la Chambre départementale des Huissiers de justice du Lot-et-Garonne évoque la possibilité d'une coordination des actions entre le CDAD et la Chambre des huissiers dans le cadre des interventions qui seront organisées dans les nouvelles Maison France Services labellisées au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le représentant du Conseil départemental de Lot-et-Garonne évoque la possibilité de la mise en place d'aides ponctuelles entre le CDAD 47 et le Conseil départemental tels que l'impression de flyers ou autres. De plus, il évoque la possibilité d'une réévaluation de l'octroi de subventions au CDAD 47. Un dossier pourrait être monté auprès du Conseil départemental dans cette optique.

Madame la Présidente du CDAD 47 remercie les membres pour leur présence.

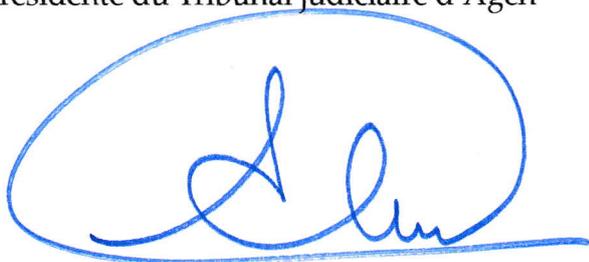
La séance est levée à 16 heures 40.

**COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU
20 DÉCEMBRE 2019**

Fait à Agen le 24 février 2020

« Lu et approuvé »

Madame Béatrice ALMENDROS
Présidente du Conseil départemental d'accès au droit du Lot-et-Garonne
Présidente du Tribunal judiciaire d'Agen



Madame Alice MIRAT
Coordinatrice du Conseil d'accès au droit du Lot-et-Garonne
Assistante de justice

